

mariage du fils du Prince Lancelotti , avec la fille du feu Duc Lanti , en presence des plus proches parens de part & d'autre , de la Princesse de Piombino , du Prince & de la Prince de Ste. Croix , & de plusieurs autres personnes de distinction : Après cette fonction la nouvelle mariée reçut un present de S. Em. consistant en un papillon de tête garni de diamans , & en un très-riche habit de brocard en broderie d'argent ; & cet illustre couple partit ensuite pour *Villa-Gianetti* , Maison de plaisance qui lui appartient. On attend en cette Ville le Cardinal de la Mothe Portugais & le Comte de Galvas , qui viennent complimenter Clement XII. sur son exaltation au Pontificat , de la part du Roi de Portugal , que l'on apprend avoir signé le Traité qui ajuste à l'amiable les differends qui ont régné depuis si long-tems entre les deux Cours , & dont le principal Article concerne l'élevation au Cardinalat de Mr. Bichi, Nonce à *Lisbonne* , qui doit se faire dans peu.

IV. Le Comte Giraud qui avoit été condamné de payer 10000. écus à la Chambre Apostolique , s'est déjà acquité de la moitié de cette somme ; & Mr. Maffinagli a été arrêté & mis en prison par ordre de la Congregation Criminelle , pour avoir fait present de 3000. écus au Cardinal Coscia , afin d'obtenir une certaine Ferme ; le frere Dominique qui a été compagnon du Pape Benoît XIII. a de même été emprisonné sur la déclaration du Maître d'Hôtel de ce défunt Pontife ; que ce Frere avoit vendu une grande partie des Tapisseries , meubles & argenteries de divers Palais Apostoliques. Le 18. le Saint Pere tint une Congregation économique , pour supprimer les gages , pensions & autres émolumens excessifs qui ont été assignés à plusieurs personnes sous le dernier Pontificat ; S. S. ayant résolu de remettre